

## Contrôle des travaux en présence de plomb

Version : V01

Numéro de dossier : **VDPRS2\_20240122\_CTPP\_03**  
Norme employée : **AFNOR NF X46-032**  
Date du repérage : **07/03/2024**  
Heure d'arrivée : **08 h 30**  
Date émission : **13/03/2024**

**Objet de la mission** : La présente mission concerne la réalisation d'un contrôle des travaux en présence de plomb en application de l'article L. 1334-2 du code de la santé publique et conformément à l'arrêté du 12 mai 2009

**Note** : Les résultats de ce rapport ne se rapportent qu'aux parties de l'immeuble bâti pour lesquelles la mission a été confiée à l'opérateur de repérage et dans celles-ci uniquement aux éléments de la construction accessibles lors de l'intervention de l'opérateur de repérage.  
Le présent document ne peut être reproduit que dans son intégralité, annexes incluses.

### Désignation du ou des immeubles bâtis

Adresse : **CRYPTE ARCHEOLOGIQUE- 1 Place du Parvis de Notre Dame  
75004 PARIS 4EME ARRONDISSEMENT**

Référence cadastrale : **Non communiquée**  
Périmètre de repérage : **Crypte archéologique / Niv. Muséo RDC / Locaux Sociaux SS-SOL**

### Propriétaire

Nom : **MAIRIE DE PARIS**  
Adresse : **6 AVENUE E LA PORTE D'IVRY  
75013 PARIS**

### Donneur d'ordre


Qualité du donneur d'ordre (*Sur déclaration de l'intéressé*) : **Apporteur**  
Nom : **MAIRIE DE PARIS**  
Adresse : **6 AVENUE E LA PORTE D'IVRY  
75013 PARIS**

### Organisme chargé de la mission

Nom : **AED Groupe**  
Adresse : **4, avenue Graham Bell  
33700 MERIGNAC**

Numéro SIRET : **840 795 348 00019**  
Désignation de la compagnie d'assurance : **AXA**  
Numéro de police et date de validité : **7627751904 / 01/07/2024**

### Opérateur(s) et signataire(s)

NOM Prénom	Organisme certification	Détail de la certification	Signature
CHERCHALI Mehdi	I.Cert	Obtention : 04/08/2021 Échéance : 03/08/2028 N° de certification : CPDI4052	



## A. Renseignements complémentaires concernant la mission

### A.1. Le laboratoire d'analyse

Nom du laboratoire d'analyse : **EUROFINS**

Adresse : **80 - 84 RUE DES MEUNIERES - Bat. A1 - 92220 BAGNEUX**

### A.2. Listes des locaux visités

❖ Crypte Archéologique / RDC - Circulation

❖ Crypte Archéologique / Sous-sol - Locaux sociaux

### A.3. Listes des locaux non visités

Néant




#### A.4. Présence de traces et débris

Type	Localisation	Commentaire
-		

## B. Identification des prélèvements et résultats

Identification prélèvement	N° de lot de la lingette	Localisation	Nature et état de la surface	Surface gabarit (m <sup>2</sup> )	Concentration surfacique (µg/m <sup>2</sup> )	Photo
Témoins - 1	Item #1011332 Part #32-005528 Rev.C	Crypte Archéologique / RDC - Circulation (Entrée du site, portique de sécurité)	- (-)		<LQ	
Echantillon - 1	Item #1011332 Part #32-005528 Rev.C	Crypte Archéologique / RDC - Circulation (Circulation devant comptoir Librairie)	Béton ciré (Etat d'usage / Poussière non visible)	0.1	16.268	
Echantillon - 2	Item #1011332 Part #32-005528 Rev.C	Crypte Archéologique / RDC - Circulation (Angle sens circulation)	Béton ciré (Etat d'usage / Poussière non visible)	0.1	26.957	
Echantillon - 3	Item #1011332 Part #32-005528 Rev.C	Crypte Archéologique / RDC - Circulation (Angle sens circulation)	Béton ciré (Etat d'usage / Poussière non visible)	0.1	46.295	
Echantillon - 4	Item #1011332 Part #32-005528 Rev.C	Crypte Archéologique / RDC - Circulation (Sens circulation devant sortie de secours)	Béton ciré (Etat d'usage / Poussière non visible)	0.1	59.458	
Echantillon - 5	Item #1011332 Part #32-005528 Rev.C	Crypte Archéologique / RDC - Circulation (Sens circulation)	Béton ciré (Etat d'usage / Poussière non visible)	0.1	22.022	

Identification prélèvement	N° de lot de la lingette	Localisation	Nature et état de la surface	Surface gabarit (m <sup>2</sup> )	Concentration surfacique (µg/m <sup>2</sup> )	Photo
Echantillon - 6	Item #1011332 Part #32-005528 Rev.C	Crypte Archéologique / RDC - Circulation (Sens angle de circulation)	Béton ciré (Etat d'usage / Poussière non visible)	0.1	18.588	
Echantillon - 7	Item #1011332 Part #32-005528 Rev.C	Crypte Archéologique / RDC - Circulation (Sens circulation croisement entre 2 poteaux zones archéologiques)	Béton ciré (Etat d'usage / Poussière non visible)	0.1	48.23	
Echantillon - 8	Item #1011332 Part #32-005528 Rev.C	Crypte Archéologique / RDC - Circulation (Sens circulation devant escalier de bureau)	Béton ciré (Etat d'usage / Poussière non visible)	0.1	31.476	
Echantillon - 9	Item #1011332 Part #32-005528 Rev.C	Crypte Archéologique / Sous-sol - Locaux sociaux (devant kitchenette et entrée vestiaire homme)	Dalle souple pvc (Etat d'usage / Sol propre)	0.1	6.209	

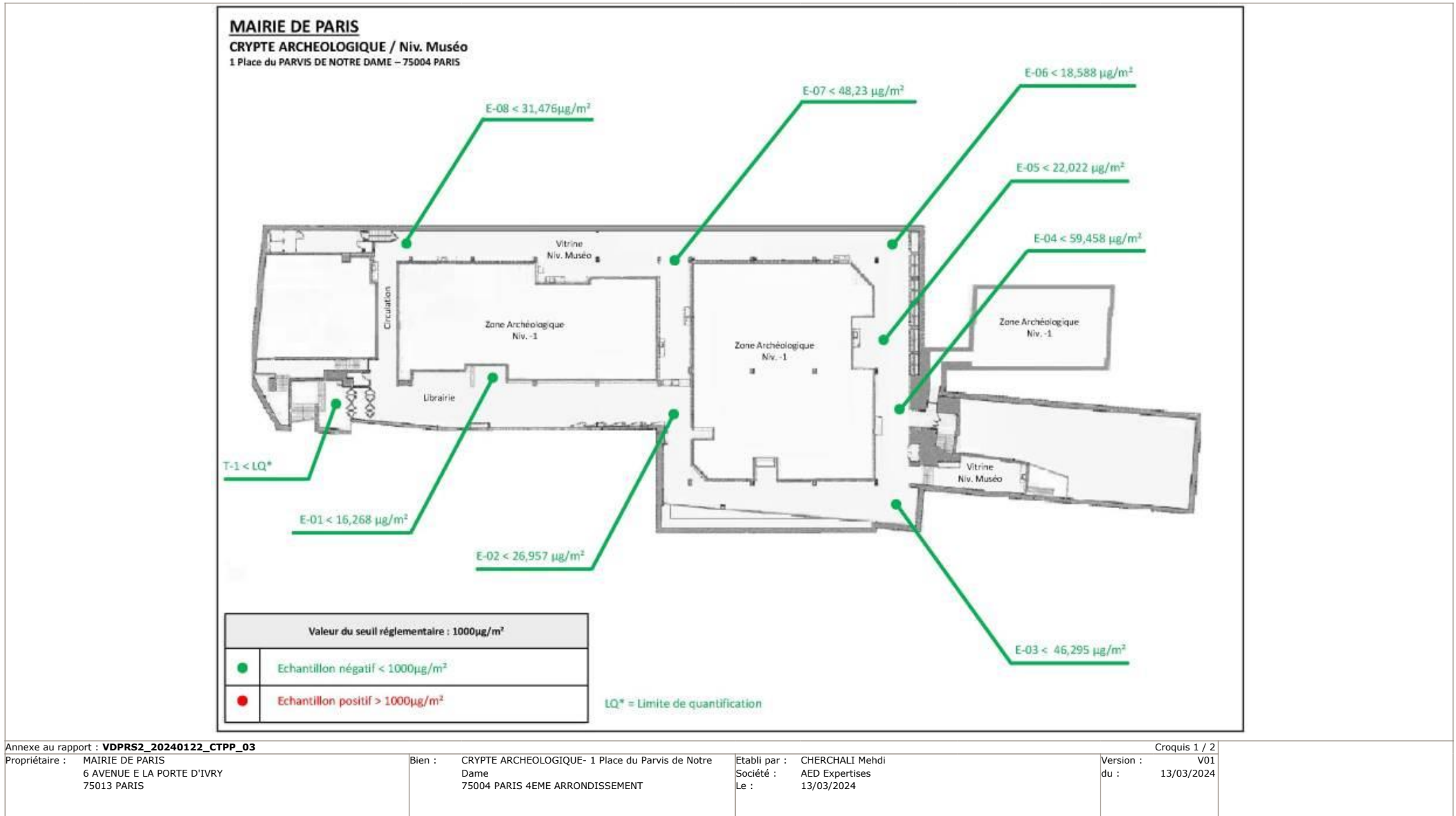
## C. Observations

**Néant**

Fait à **PARIS 4EME ARRONDISSEMENT**, le **13/03/2024**  
Par : **CHERCHALI Mehdi**

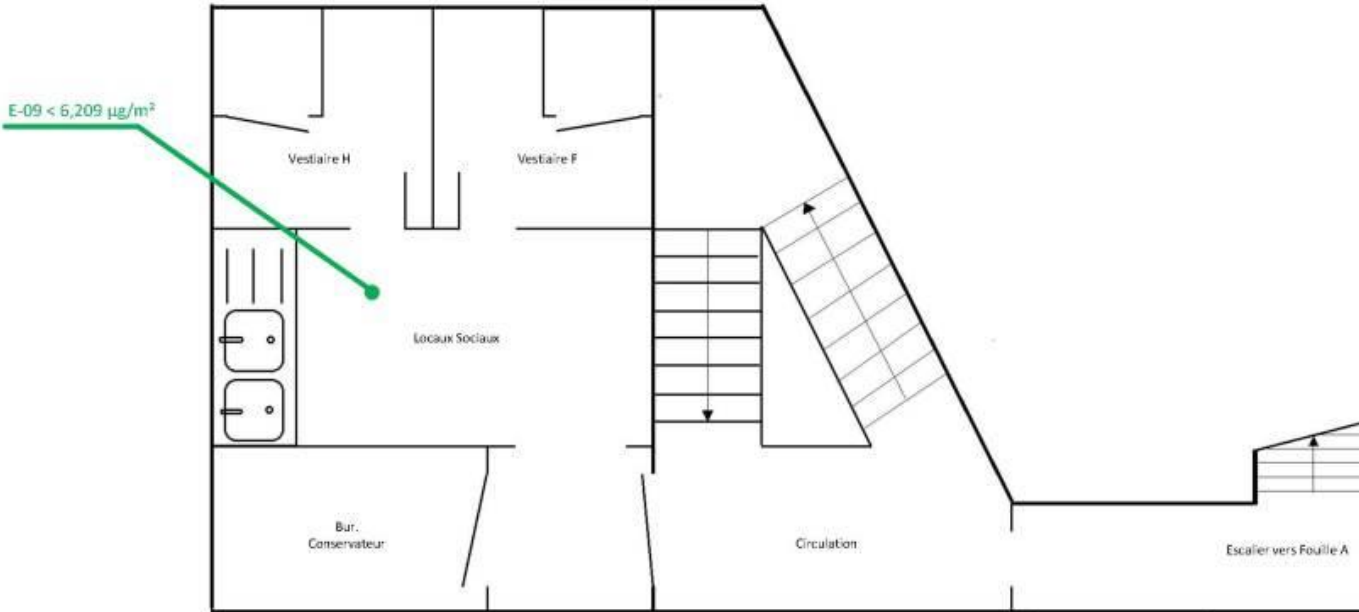


C.1. Planches de repérage



**MAIRIE DE PARIS**

**CRYPTE ARCHEOLOGIQUE / Niv. Ssol**  
 1 Place du PARVIS DE NOTRE DAME – 75004 PARIS



Valeur du seuil réglementaire : 1000µg/m <sup>3</sup>	
●	Echantillon négatif < 1000µg/m <sup>3</sup>
●	Echantillon positif > 1000µg/m <sup>3</sup>

Annexe au rapport : VDPRS2\_20240122\_CTPP\_03

Propriétaire : MAIRIE DE PARIS  
 6 AVENUE E LA PORTE D'IVRY  
 75013 PARIS

Bien : CRYPTe ARCHEOLOGIQUE- 1 Place du Parvis de Notre Dame  
 75004 PARIS 4EME ARRONDISSEMENT

Établi par : CHERCHALI Mehdi  
 Société : AED Expertises  
 Le : 13/03/2024

Croquis 2 / 2  
 Version : V01  
 du : 13/03/2024





## D. Résultats d'analyses

**SARL AED EXPERTISES**  
**Monsieur Mehdi CHERCHALI**  
 ZAC des Aunettes - 10 Boulevard Louise  
 Michel  
 91000 EVRY COURCOURONNES

## RAPPORT D'ANALYSE DU PLOMB ACIDO-SOLUBLE DANS LES POUSSIÈRES

N° de rapport d'analyse : AR-24-LH-010766-01      Date d'émission de rapport : 09/03/2024 3:10      Page 1/2  
 Dossier N° : 24H005638      Date de réception : 08/03/2024      Date d'analyse : 08/03/2024  
 Référence dossier Client: VDPRS2\_20240122\_CTPP\_03

N° Echantillon		001	002	003	004	005
Référence client de l'échantillon		TEMOIN 1 - OUI	ECHANTILLON 1 - OUI	ECHANTILLON 2 - OUI	ECHANTILLON 3 - OUI	ECHANTILLON 4 - OUI
Matrice		Poussière	Poussière	Poussière	Poussière	Poussière
<b>Analyse du Plomb</b>						
SE00D : Détermination de la teneur en plomb : ICP-AES		Fait	Fait	Fait	Fait	Fait
<i>ICP/AES - NF X 43-275</i>						
<b>SE013 : Analyse de plomb acido-soluble sur lingette</b>						
Surface essuyée	m <sup>2</sup>		0.1	0.1	0.1	0.1
Concentration en plomb acido-soluble	µg/m <sup>2</sup>		16.268	26.957	46.295	59.458
Concentration en plomb acido-soluble	µg/Lingette(s)		1.627 *	2.696 *	4.629 *	5.946 *
Limite de quantification	µg/Lingette(s)		0.5 *	0.5 *	0.5 *	0.5 *
<b>SE040 : Analyse de plomb acido-soluble sur lingette témoin</b>						
Concentration en plomb acido-soluble	µg/Lingette(s)	< LQ *				
Limite de quantification	µg/Lingette(s)	0.5 *				

Tous les éléments de traçabilité sont disponibles sur demande. La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 2 page(s). Les résultats du présent rapport s'appliquent aux objets tels qu'ils ont été reçus et ne concernent que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole \*.

## RAPPORT D'ANALYSE DU PLOMB ACIDO-SOLUBLE DANS LES POUSSIÈRES

N° de rapport d'analyse : AR-24-LH-010766-01	Date d'émission de rapport : 09/03/2024 3:10	Page2/2
Dossier N° : 24H005638	Date de réception : 08/03/2024	Date d'analyse : 08/03/2024
Référence dossier Client:VDPRS2_20240122_CTPP_03		

N° Echantillon	006	007	008	009	010
Référence client de l'échantillon	ECHANTILLON 5-OUI	ECHANTILLON 6-OUI	ECHANTILLON 7-OUI	ECHANTILLON 8-OUI	ECHANTILLON 9-OUI
Matrice	Poussière	Poussière	Poussière	Poussière	Poussière
<b>Analyse du Plomb</b>					
SE00D : Détermination de la teneur en plomb : ICP-AES <small>ICP/AES - NF X 43-275</small>	Fait	Fait	Fait	Fait	Fait
<b>SE013 : Analyse de plomb acido-soluble sur lingette</b>					
Surface essuyée	m <sup>2</sup>	0.1	0.1	0.1	0.1
Concentration en plomb acido-soluble	µg/m <sup>2</sup>	22.022	18.588	48.23	31.476
Concentration en plomb acido-soluble	µg/Lingette(s)	2.202 *	1.859 *	4.823 *	3.148 *
Limite de quantification	µg/Lingette(s)	0.5 *	0.5 *	0.5 *	0.5 *

La préparation de l'échantillon est effectuée selon la norme NF X 46-032.  
 Les données transmises par le client ne sauraient engager la responsabilité du laboratoire.



**Mahdi Chettabi**  
 Technicien de Laboratoire  
 Laboratory Assistant

Tous les éléments de traçabilité sont disponibles sur demande. La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 2 page(s). Les résultats du présent rapport s'appliquent aux objets tels qu'ils ont été reçus et ne concernent que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole \*.



# Certificat de compétences Diagnosticueur Immobilier

N° CPDI 4052 Version 005

Je soussignée, Juliette JANNOT, Directrice Générale d'I.Cert, atteste que :

**Monsieur CHERCHALI Mehdi**

Est certifié(e) selon le référentiel I.Cert en vigueur (CPE DI DR 01 (cycle de 5 ans) - CPE DI DR 06 (cycle de 7 ans)), dispositif de certification de personnes réalisant des diagnostics immobiliers pour les missions suivantes :

Amiante avec mention      Amiante Avec Mention  
Date d'effet : 17/11/2022 - Date d'expiration : 16/11/2029

Amiante sans mention      Amiante Sans Mention  
Date d'effet : 17/11/2022 - Date d'expiration : 16/11/2029

Plomb      Plomb : Constat du risque d'exposition au plomb  
Date d'effet : 04/08/2021 - Date d'expiration : 03/08/2028

En foi de quoi ce certificat est délivré, pour valoir et servir ce que de droit.  
Edité à Saint-Grégoire, le 21/11/2022.

Arrêté du 21 novembre 2006 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérateurs des constats de risque d'exposition au plomb, des diagnostics du risque d'intoxication par le plomb des peintures ou des contrôles après travaux en présence de plomb, et les critères d'accréditation des organismes de certification - Arrêté du 25 juillet 2016 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérateurs de repérage, d'évaluation périodique de l'état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante, et d'examen visuel après travaux, dans les immeubles bâtis ou Arrêté du 8 novembre 2019 relatif aux compétences des personnes physiques opérateurs de repérage, d'évaluation périodique de l'état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante, et d'examen visuel des critères d'accréditation des organismes de certification - Arrêté du 30 octobre 2006 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérateurs de repérage et de diagnostic amiante dans les immeubles bâtis et les critères d'accréditation des organismes de certification - Arrêté du 16 octobre 2006 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état relatif à la présence de termites dans le bâtiment et l'attestation de prise en compte de la réglementation thermique, et les critères d'accréditation des organismes de certification - Arrêté du 6 avril 2007 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état de l'installation intérieure d'électricité et les critères d'accréditation des organismes de certification - Arrêté du 8 juillet 2008 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état de l'installation intérieure d'électricité et les critères d'accréditation des organismes de certification - Arrêté du 2 juillet 2018 modifié définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification. Ou Arrêté du 24 décembre 2021 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification.

**I.Cert**  
Institut de Certification

Certification de personnes  
Diagnosticueur  
Portée disponible sur [www.icert.fr](http://www.icert.fr)

Parc d'Affaires, Espace Performance – Bât K – 35760 Saint-Grégoire

**cofrac**  
ACCREDITATION  
N° 4-0522  
PORTEE  
CERTIFICATION  
DE PERSONNES  
[WWW.COFRAC.FR](http://WWW.COFRAC.FR)

SAS AED GROUPE  
4 AVENUE GRAHAM BELL  
33700 MERIGNAC FR

**AGENT**

DE LA CHAPELLE STONESTREET  
18 GALERIE MARCHANDE  
33370 TRESSES

**Tél : 0557341313**

Fax : 05 57 34 06 62

Email : AGENCE.LCSTRESSES@AXA.FR

Portefeuille : 0033074244

**Vos références :**

**Contrat n° 7627751904**

Client n° 3425563404

AXA France IARD, atteste que :

**SAS AED GROUPE  
4 AVENUE GRAHAM BELL  
33700 MERIGNAC**

est titulaire d'un contrat d'assurance **N° 7627751904** ayant pris effet le **01/01/2023** garantissant sa responsabilité civile et professionnelle, tant pour son compte que pour celui de ses assurés additionnels :

A E D EXPERTISES  
4 AVENUE GRAHAM BELL  
33700 MERIGNAC

AED AMIANTE ET  
ENVIRONNEMENT  
226 RUE DE L'ECOSSAIS  
69400 LIMAS

AED EXPERTISE CENTRE  
AUVERGNE  
1 allée Allan Turing  
63170 AUBIERES

AED FIDELIS EXPERTISES  
4 AV GRAHAM BELL  
33700 MERIGNAC

AED SERVICES  
4 AV GRAHAM BELL  
33700 MERIGNAC

Pour l'ensemble des activités suivantes :

**CONSTATS ET DIAGNOSTICS IMMOBILIERS DANS LE CADRE DE LA CONSTITUTION DU DOSSIER TECHNIQUE (DDT)**

**AXA France IARD SA**

Société anonyme au capital de 214 799 030 Euros

Siège social : 313, Terrasses de l'Arche - 92727 Nanterre Cedex 722 057 460 R.C.S. Nanterre  
Entreprise régie par le Code des assurances - TVA intracommunautaire n° FR 14 722 057 460

Opérations d'assurances exonérées de TVA - art. 261-C CGI - sauf pour les garanties portées par AXA Assistance

Etablissement des documents figurant dans la liste ci-après et exigés respectivement :

1/ **En cas de vente** d'un bien immobilier au titre de la constitution du dossier technique, et visés aux 1° à 7° de l'article L 271- 4 du Code de la Construction et de l'Habitation :

2/ **En cas de location** de bâtiments à usage principal d'habitation et de livraison de bâtiments neufs au titre de la constitution du dossier de diagnostic technique visé à l'article 3-3 de la loi 89-462 du 6 juillet 1989 modifiée

- Le constat de risque d'exposition au **plomb** prévu aux articles L. 1334-5 et L. 1334-6 du Code de la Santé Publique ;
- L'état mentionnant la présence ou l'absence de matériaux ou produits contenant de l'**amiante** prévu à l'article L. 1334-13 du Code de la Santé Publique ;
- L'état relatif à la présence de **termites** dans le bâtiment prévu à l'article L. 133-6 du Code de la Construction et de l'habitation ;
- L'état de l'installation intérieure de **gaz** prévu à l'article L. 134-6 du Code de la Construction et de l'habitation ;
- L'état des **risques naturels, miniers et technologiques** prévu à l'article L125-5 du Code de l'environnement dans les zones mentionnées au même article
- Le diagnostic de performance énergétique (**DPE**) prévu à l'article L. 134-1 du Code de la Construction et de l'habitation ;
- L'état de l'installation intérieure **d'électricité** prévu à l'article L. 134-7 du Code de la Construction et de l'habitation ;
- L'information sur la présence d'un risque de **mérule** prévu à l'article L133-9 du code de la Construction et de l'habitation

## AUTRES PRESTATIONS

- Mesurages Loi Carrez et Loi Boutin
- Diagnostics de conformité aux normes de surface et d'habitabilité – prêt à taux zéro (PTZ)
- Etats de conformité de la sécurité des piscines
- Etats des lieux locatifs « Loi SCELLIER »
- Diagnostics radon
- Diagnostics relatifs à la présence d'insectes xylophages (autres que termites) et champignons lignivores
- Diagnostics réglementaires d'accessibilité handicapés
- Etat des installations d'assainissement non collectif
- Contrôle de raccordement au réseau d'assainissement collectif
- Rédaction des règlements de copropriété dont l'état descriptif de division (EDD)
- Calcul des tantièmes
- Contrôle de la sécurité de l'installation électrique
- Diagnostic portant sur la gestion des déchets issus de la démolition des bâtiments
- Diagnostic technique global (DTG)
- Recherche de fibres céramiques réfractaires (FCR)

## DIAGNOSTICS ET RECHERCHE D'AMIANTE.

Repérages prévus aux articles R1334-20, R 1334-21 R 1334-22 du Code de la Santé publique,.

Evaluation périodique de l'état de conservation des matériaux prévue à l'article R 1334-27 du Code de la Santé publique.

### AXA France IARD SA

Société anonyme au capital de 214 799 030 Euros

Siège social : 313, Terrasses de l'Arche - 92727 Nanterre Cedex 722 057 460 R.C.S. Nanterre

Entreprise régie par le Code des assurances - TVA intracommunautaire n° FR 14 722 057 460

Opérations d'assurances exonérées de TVA - art. 261-C CGI - sauf pour les garanties portées par AXA Assistance

Examens visuels prévus à l'article R 1334-29-3 du Code de la Santé publique.  
Mesure d'empoussièrement prévue à l'article R 1334-25 du Code de la Santé publique.  
Dossier Amiante des Parties Privatives ( DAPP ) prévu à l'article R 1334-29-4 du Code de la Santé publique

**DIAGNOSTICS TECHNIQUES IMMOBILIERS**  
**DIAGNOSTICS PRODUITS - EQUIPEMENTS - MATERIAUX - DECHETS (PEMD)**

La présente attestation ne peut engager l'Assureur au-delà des limites et conditions du contrat auquel elle se réfère.

La présente attestation est valable pour la période du **01/07/2023** au **01/07/2024** sous réserve des possibilités de suspension ou de résiliation en cours d'année d'assurance pour les cas prévus par le Code des Assurances ou le contrat.

Fait à TRESSES le 26 juin 2023  
Pour la société :



NATURE DES GARANTIES	LIMITES DES GARANTIES	FRANCHISES par sinistre
----------------------	-----------------------	----------------------------

**AXA France IARD SA**

Société anonyme au capital de 214 799 030 Euros  
Siège social : 313, Terrasses de l'Arche - 92727 Nanterre Cedex 722 057 460 R.C.S. Nanterre  
Entreprise régie par le Code des assurances - TVA intracommunautaire n° FR 14 722 057 460  
Opérations d'assurances exonérées de TVA - art. 261-C CGI - sauf pour les garanties portées par AXA Assistance

Tous dommages corporels, matériels et immatériels consécutifs confondus (autres que ceux visés au paragraphe « Autres garanties » ci-après)	<b>10 000 000 € par année</b> d'assurance	
<b>Dont :</b>		
• <b>Dommages corporels</b>	<b>10 000 000 € par année</b> d'assurance	<b>NEANT</b>
• <b>Dommages matériels et immatériels consécutifs confondus</b>	<b>2 000 000 € par année</b> d'assurance	<b>450 €</b>
• <b>Dommages immatériels non consécutifs</b>	€ par année d'assurance	<b>10 %</b> <b>Mini : 400 €</b> <b>Maxi : 2.500 €</b>
• <b>Dommages aux biens confiés</b>	<b>150 000 €</b> par sinistre	
<b>Autres garanties :</b>		
<b>Faute inexcusable</b> (dommages corporels) (Article 3.1 des conditions générales)	<b>2 000 000 €</b> par année d'assurance dont <b>1 000 000 €</b> par sinistre	<b>380 €</b>
<b>Tous dommages relevant d'une obligation d'assurance</b>	<b>1 500 000 €</b> par année d'assurance dont <b>1 500 000 €</b> par sinistre	<b>3 200 €</b>
<b>Les risques environnementaux</b> (Article 3.4 des conditions générales) : <b>Atteinte à l'environnement accidentelle tous dommages confondus dont :</b> Le préjudice écologique (y compris les frais de prévention) et responsabilité environnementale	<b>1.000.000 €</b> par année d'assurance <b>100.000 €</b> par année d'assurance	<b>400 €</b> <b>400 €</b>
<b>Défense</b> (Article 4 des conditions générales)	Inclus dans la garantie mise en jeu	Selon la franchise de la garantie mise en jeu
<b>Recours</b> (Article 4 des conditions générales)	<b>20.000 €</b> par litige	Seuil d'intervention : <b>380 €</b>

#### AXA France IARD SA